

VLT-2021-07-212 | Tenue d'un Référendum



Les étapes du processus référendaire

Date	Étape
20 juillet	Adoption de la résolution VLT-2021-07-212 sur la demande d'autorisation du projet particulier
24 août au 3 octobre	Période référendaire
24 août	Avis public aux personnes habiles à voter non domiciliées
30 août	Avis public de scrutin référendaire
31 août	Dépôt de la liste référendaire par le greffier
8 septembre	Un avis de révision est expédié à chaque adresse du secteur visé expliquant la procédure de révision de la liste référendaire du secteur (carton avis d'inscription ou d'absence d'inscription)
10 septembre	Avis public de révision de la liste référendaire
17 septembre de 14 h 30 à 22 h 18 septembre de 10 h à 13 h	Commission de révision, période pour les demandes d'inscription, de radiation ou de correction d'un nom sur la liste référendaire du secteur Centre social municipal – 525, rue St-Eugène
17 septembre	Transmission des trousseaux de votation par la poste aux personnes habiles à voter non domiciliées
20 septembre	2 ^e parution - Avis public de scrutin référendaire
24 septembre	Appel téléphonique via le système automatisé – Rappel aux électeurs
Dimanche 26 septembre	Vote par anticipation de 9 h 30 à 20 h
1 ^{er} octobre	Vote par correspondance – Dernier jour à 16 h 30 pour recevoir les bulletins de vote par la poste
1 ^{er} octobre	Appel téléphonique via le système automatisé – Rappel aux électeurs
Dimanche 3 octobre	Jour du scrutin référendaire de 9 h 30 à 20 h
7 octobre	Avis public du résultat du scrutin référendaire